



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

06-07-2018-09

Date de convocation le 04-07-2018

Nombre de conseillers en exercice : 13
Présents : 11
Procuration : 1
Votants : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 06 juillet 2018

Le six juillet deux mil dix huit à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, LOQUET et PALIS, POLHER ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS-DUCQ, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA et SALEFRANQUE.

Pouvoirs : Mr HILLOOU a donné pouvoir à M. LETARGUA

Absente : Mme BERT

Secrétaire de séance élue : Mme BAZIARD Marie Christine

OBJET : FIXATION DES TARIFS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Le Maire rappelle le tarif applicable pour les services périscolaires :

- ✓ 2.75 euros pour le repas à la cantine
- ✓ 0.40 euros pour une présence en garderie le matin (entre 07 h 30 et 08 h40)
- ✓ 0.80 euros pour une présence en garderie le soir (entre 16 h 10 et 19 h 00).
- ✓ Gratuité du gouter du soir

Le Maire rappelle que le repas sera facturé si les parents ne décommandent pas avant 8h15 le matin.

Le Maire rappelle le tarif applicable aux sorties scolaires

- ✓ 10 euros pour les sorties scolaires pour les élémentaires et les maternelles pour une journée avec nuitée
- ✓ 5 euros pour les sorties scolaires pour les élémentaires et les maternelles pour une demi-journée ou journée sans nuitée

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, Le Conseil municipal,

DÉCIDE de fixer les tarifs publics à compter du 03 septembre 2018 tels qu'énoncés ci-dessus

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 31/07/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 31/07/2018